



COMMUNIQUE DE PRESSE

27/02/2020

Fraude électorale lors des dernières élections présidentielles au Togo

En date du 22 février 2020, la CTS a suivi de près via ses structures de relais sur place au Togo, les déclarations des parties prenantes à ces élections, l'indignation totale des Togolaises et Togolais via les réseaux sociaux et surtout l'analyse pointue du décryptage de la situation lue en profondeur dans la presse écrite du journal l'ALTERNATIVE du 25 février 2020 (N°868), les soubresauts de fraude électorale qui ont émaillé ce énième scrutin, signe du maintien du système oligarchique au Togo.

Nous savons tous que les élections constituent un marché de dupes en Afrique. Mais jusqu'à quand les opinions nationales et internationales cautionneront-elles cette situation quand les peuples ont des difficultés de se révolter et que la communauté internationale reste inactive, alors que ce sont des vies d'hommes, de femmes et d'enfants qui sont en jeu ?

La CTS qualifie, d'entrée de jeu, ce processus électoral de frauduleux en raison des pratiques d'achat de vote, de trucage et des bourrages des urnes sur toute l'étendue du territoire. Elle conteste les résultats proclamés par la CENI le 24 février 2020 qui plébiscite le dictateur Faure Gnassingbé à sa propre succession au 4e mandat de 72,36% en plaçant son challenger démocratiquement élu par le peuple M. Agbéyomé Kodjo en second rang avec 18,37% des voix. Situation étonnante, la CENI place l'ANC, le 1er parti de l'opposition à la troisième place avec 4,5% des voix. Et en additionnant tous les suffrages distribués par cette même CENI, le taux total avec les miettes distribuées aux 4 autres partis dépassent les 100%. La CTS s'insurge contre les analyses rocambolesques et minimalistes de certains médias et surtout des médias internationaux qui ne maîtrisent pas les réalités locales du Togo. Elle s'insurge particulièrement contre les médias français en se révoltant contre les analystes simplistes du Radio France Internationale, RFI qui demeure l'arme de poids et de soutien aux dictateurs africains. En fin de compte, le vote du 22 février n'est pas démocratique.

La CTS demande au procureur général en collaboration avec la police judiciaire qu'une instruction soit ouverte pour fraude électorale et captation de suffrages contre les citoyennes et citoyens togolais. Selon les faits qui lui sont rapportés, il y a suffisamment des preuves recueillies :

- bourrages à ciel ouvert des urnes,
- arrestation en flagrant délit des membres du régime RPT/UNIR munis de plusieurs bulletins de vote
- intimidations militaires et policières dans les bureaux de vote pour faire taire les représentants de l'opposition
- renvoi de force de certains représentants de l'opposition dans plusieurs bureaux de vote
- détection des urnes préremplies avant le vote dans certains bureaux de vote.

D'autres preuves avérées sont dans les mains de M. Agbéyomé et sur les réseaux sociaux. Il convient de souligner que la justice au Togo n'est pas crédible et que la CST attend mener des démarches internationales pour que la vérité des urnes triomphe sur le mensonge au Togo.

Fait en Suisse, le 27 février 2020
Pour le Bureau de la CTS
Kossivi Oyono Dagbenyo, Le Président